

Montréal, le 30 mai 2016

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Me [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-050**

**V/Réf. : [REDACTED]**

---

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 10 mai 2016, laquelle vise obtenir du Tribunal administratif du Québec la liste des dossiers d'expropriation ainsi qu'une copie des « avis d'expropriation » déposés par les villes de Boucherville, Longueuil et Saint-Bruno-de-Montarville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Dans chacun de ces dossiers, vous désirez également obtenir une copie des offres détaillées ainsi qu'une copie des jugements, le cas échéant. Tel que précisé lors d'un entretien téléphonique en date du 24 mai 2016, votre demande ne vise pas les avis aux locataires ainsi que les documents les concernant.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient quatre dossiers correspondant à votre demande :

- SAI-M-235326-1503;
- SAI-M-236556-1504;
- SAI-M-236558-1504;
- SAI-M-239730-1508.

Nous vous informons, en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), que les documents demandés peuvent vous être communiqués. Cependant, puisque les parties expropriées dans les dossiers SAI-M-236556-1504, SAI-M-236558-1504, SAI-M-239730-1508 sont des locataires, seuls les documents relatifs au dossier SAI-M-235326-1503 sont joints à la présente. À ce jour, la décision sur l'indemnité d'expropriation n'a pas encore été rendue.

.../2

Par ailleurs, nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Avis d'expropriation, requête en fixation d'indemnités provisionnelles, décision sur l'indemnité provisionnelle, offre détaillée d'indemnité d'expropriation et avis de recours